



CHASSE EN BATTUE EN POLOGNE SUR LES TERRAINS DES CLUBS DE CHASSE DE SZCZECIN FORFAIT REVISABLE

PROJET DE SEJOUR :

Pour un groupe de 12 chasseurs minimum

Dates du séjour : à nous interroger.

Programme de 4 jours de chasse

Formule de facturation : forfait révisable

Logement : Hotel « Hopferowka » à Polczyn Zdroj ou similaire

<https://www.hopferowka.pl/>

Mode de déplacement : en voitures personnelles



GIBIERS AUTORISES AU TIR :

Sangliers, cerfs, biches et faons, chevrettes et chevrillards, renards

LA REGION - LES TERRITOIRES - LE LOGEMENT

Secteur de Szczecin, à 150 km au Nord-Est de Szczecin

Territoire de « CYRANKA Swidwin »

Surface : 21 658 ha (dont 5 027 ha de forêt).

Territoire de « KNEJA Gory »

Surface : 9 227 ha (dont 3 012 ha de forêt).

Territoire de « JELEN Barwice »

Surface : 8 128 ha (dont 3 302 ha de forêt).

Logement :

Le logement : Hotel « Hopferowka » à Polczyn Zdroj

<https://www.hopferowka.pl/>

LA CHASSE EN BATTUE : une journée type commence par un lever vers 06h00, petit déjeuner vers 06h15 et briefing à 7h00 au cours duquel les chasseurs reçoivent les consignes de sécurité et les instructions de tir. Les numéros de poste sont tirés au sort. Vers 07h00, départ pour la chasse. La première traque débute vers 7h45 ou 8h00 et nous chassons sans discontinuer jusque vers 12h30 environ. Le repas du midi, servi en forêt, autour d'un feu de bois, dure ½ heure à ¾ heure. Plus qu'un vrai repas, il s'agit d'une collation comprenant de la soupe chaude, des saucisses, etc. Après le déjeuner, retour vers les lieux de chasse pour entreprendre 4 à 5 traques dans l'après-midi. La chasse s'arrête vers 16h00 / 16h30, lorsque la nuit tombe. Chaque journée comprend donc 8 à 12 traques, selon le territoire et les conditions météorologiques. A l'issue de la journée, une présentation du solennelle du tableau est prévue en compagnie des rabatteurs, sous l'autorité du directeur de chasse.



Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.
Avec nos meilleures salutations en St-Hubert.

Gilles Bultel

CHASS'ATLAS-DELANNOY – 266 Impasse de Vors 19 240 VARETZ.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97, (+33) 06 35 47 34 85, (+33) 06 80 84 17 68 - Courriel : info@chassatlas.com - Site internet : www.chassatlas.com.

Agence de voyages : code APE : 7911Z - TVA : FR 60 102 696 341 R.C.S Brive - S.A.S.U au capital de 7 500 €

APST : N IM019260001 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox SA, 12 quai Des Queyries CS41177 33072 Bordeaux

CHASSE EN BATTUE EN POLOGNE SUR LES TERRAINS DES CLUBS DE CHASSE DE SZCZECIN

FACTURATION PRO FORMA

4 JOURS DE CHASSE 5 NUITS

PRIX DU FORFAIT PAR CHASSEUR, SELON LE RESULTAT FINAL POUR 12 CHASSEURS

- 3 100 € par chasseur pour un tableau collectif jusqu'à 47 pièces de gibiers
- 3 350 € par chasseur pour un tableau collectif de 48 à 67 pièces de gibiers
- 3 600 € par chasseur pour un tableau collectif de 68 pièces de gibiers et +

Gibiers : sangliers sans considération de poids ou défenses, biches et faons, chevrettes et chevillards ainsi que 1 cerf par jour jusque 5 kg.

Pour le gibier supplémentaire, voir nos conditions ci-dessous.

Attention : le daguet est considéré comme un cerf et il est décompté du quota, de même, sur un même club, les cerfs inclus dans le forfait peuvent être prélevés n'importe quel jour.

Frais supplémentaires à prévoir

1	Si le groupe se compose de plus de 12 chasseurs, le tableau sera recalculé en fonction du nombre de participants.
2	Si les cerfs inclus dans le forfait dépassaient 5 kg de trophée, le complément serait facturé de la manière suivante : prix du cerf selon la taxe d'abattage (voir tableau : Les catégories de trophées ou gibiers suivants seront facturés en sus du quota) moins le prix d'un cerf de 5 kg (1 150 €). Exemple : Cerf de 6,200 kg : 1 780 € - 1 270 € = facturation supplémentaire de 510 €
3	Tout animal blessé est considéré comme abattu
4	3 balles tirées sont considérées comme un animal abattu
5	Les cerfs hors forfait seront facturés en sus. (Voir barème gibier ci-dessous)
6	Assurance responsabilité civile chasse : Il est obligatoire de posséder une RC chasse qui vous couvre en Pologne.

LE FORFAIT REVISABLE COMPREND :

- Les services d'un guide interprète pour l'ensemble du groupe,
- Le logement durant 5 nuits, en maison de chasse sur la base de la chambre double
- La pension complète du dîner du jour d'arrivée au déjeuner du jour du départ,
- L'organisation de 4 jours de chasses en battues, avec rabatteurs et chiens,
- Le transport sur chaque terrain de chasse, lors des changements de traques
- Les frais de dossier incluant la licence de chasse polonaise,
- L'assurance obligatoire, responsabilité civile chasse polonaise couvrant les dégâts pouvant être causés à des tiers polonais et à leurs biens pendant l'exercice de la chasse,
- La TVA polonaise sur les frais de séjour et le gibier,
- **Le quota de gibier tel qu'indiqué ci-dessus**

LE FORFAIT REVISABLE NE COMPREND PAS :

- Les frais de déplacement pour se rendre en Pologne
- Les transferts pour aller à la chasse
- Les boissons, les dépenses personnelles,
- Les pourboires (prévoir un " pot commun " pour l'interprète, le responsable de chaque terrain, les rabatteurs et le personnel du logement.
- Le supplément chambre individuelle soit 150 euros par personne pour le séjour.

En sus également, les frais supplémentaires suivants :

Les frais de préparation des trophées (nettoyage et désinfection soit 20 € par sanglier et 30 € par trophée de cerf)

Non compris, les assurances : extension de votre propre assurance responsabilité civile chasse, assurance annulation et toute autre assurance. Une fiche d'adhésion est remise avec le dossier d'inscription.

CHASS'ATLAS-DELANNOY – 266 Impasse de Vors 19 240 VARETZ.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97, (+33) 06 35 47 34 85, (+33) 06 80 84 17 68 - Courriel : info@chassatlas.com - Site internet : www.chassatlas.com.

Agence de voyages : code APE : 7911Z - TVA : FR 60 102 696 341 R.C.S Brive - S.A.S.U au capital de 7 500 €

APST : N IM019260001 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox SA, 12 quai Des Queyries CS41177 33072 Bordeaux

CERF : chasse au 21 août au 28 février

Prix selon le poids des bois avec le crâne, la mâchoire supérieure, l'os nasal et l'occiput.

		Par 10 gr en +
Daguet ou cerfs – de 2 kg	380 €	
de 2,0 à 2,490 kg	650 €	
de 2,5 à 2,990 kg	860 €	
de 3,0 à 3,490 kg	980 €	
de 3,5 à 4,990 kg	1 150 €	
de 5,0 à 5,990 kg	1 270 €	+ 3,90 € par 10 gr
de 6,0 à 6,990 kg	1 660 €	+ 6,00 € par 10 gr
de 7,0 à 7,990 kg	2 260 €	+ 10,70 € par 10 gr
de 8,0 kg et plus	3 330 €	+ 16,00 € par 10 gr
cerf blessé	850 €	
Préparation du trophée	30 €	
Brocard : pénalité	750 €	Tir interdit

